

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 17 février 2022

Présidence : M. Alain BERTHELOT

Présents : MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Jean-Luc BOUVERAT, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX, Jean-Paul LASSAGNE

Excusé : M. Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie.

MOURIES : Stade Romero contrôle éclairage Mardi 22 Février 19h

PERTUIS : Stade Bonnaud contrôle éclairage Jeudi 25 Février 19h

LE PONTET : Stade St Louis1 contrôle éclairage Mardi 01 Mars 19h

CDTIS à CRTIS

Classement stade Marcel Fare de PUYMERAS

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance
Michel CORBIERE